

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

Délibération
N°C2022_106

Membres en exercice :	77
Votants :	64
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel ;

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (délibération N°C2022_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022_106) ; PY Michel (délibération N°C2022_106)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022_105 et à partir de la délibération NC2022_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022_105)

Nomenclature Etat : Finances locales - Divers

OBJET : DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Approbation des rapports financiers et du rapport d'activité de l'EPIC Grand Narbonne Tourisme Année 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Narbonne a créé un Office de Tourisme communautaire sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), dénommé Grand Narbonne Tourisme sur le périmètre de 34 communes du Grand Narbonne.

Les agents du service tourisme du Grand Narbonne et les Offices de Tourisme de La Palme, Sigean, Port La Nouvelle, Fleury/Saint Pierre La Mer et le Somail ont été intégrés à l'EPIC Grand Narbonne Tourisme.

N°C2022_106 (2)

Début 2021, l'organisation de la compétence tourisme au niveau intercommunal a été modifiée et l'Office de Tourisme de Narbonne a été intégré à l'EPIC Grand Narbonne Tourisme au 1^{er} juillet 2021. Les agents de l'Office de Tourisme de Narbonne ont intégré l'EPIC Grand Narbonne Tourisme.

L'Office de Tourisme Communautaire exerce ses compétences sur le périmètre de 35 communes du Grand Narbonne.

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 fixe les missions de Grand Narbonne Tourisme.

- o Accueil et information touristique
- o Promotion de la destination
- o Structuration de l'offre

En 2021, le Grand Narbonne a octroyé à son Office de Tourisme une subvention de 1 500 000 euros, taxe de séjour comprise.

Grand Narbonne Tourisme s'est engagé à organiser structurellement, sur son territoire de compétence, l'accueil touristique dans les meilleures conditions, en référence à la démarche qualité engagée et visant l'obtention de la marque de promotion touristique « Qualité Tourisme » et du classement en catégorie 1.

Le classement a été obtenu en novembre 2018.

Le code du Tourisme prévoit des dispositions particulières applicables aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial.

L'article L133-8 stipule que le budget et les comptes de l'Office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit approuver le rapport d'activité et le rapport financier de Grand Narbonne Tourisme pour l'année 2021 (validés par le Comité de Direction de Grand Narbonne Tourisme le 28 mars 2022).

Considérant le compte administratif 2021 de Grand Narbonne Tourisme,

Considérant le rapport d'activités 2021 de Grand Narbonne Tourisme

Vu L'article 133-8 du code du tourisme

Vu la délibération du Bureau Communautaire autorisant la signature avec Grand Narbonne Tourisme de la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 d'un montant de 1 500 000 euros

Vu la délibération du Comité de Direction de Grand Narbonne Tourisme du 28 mars 2022 approuvant le rapport d'activité 2021 de l'EPIC

Vu la délibération du Comité de Direction de Grand Narbonne Tourisme du 28 mars 2022 approuvant les comptes 2021 de l'EPIC

N°C2022_106 (3)

Vu la délibération du Comité de Direction du 28 mars 2022 portant sur l'affectation des résultats d'exploitation et d'investissement

Messieurs Bertrand MALQUIER, Michel PY et Joël HERNANDEZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les rapports financiers et d'activités 2021 fournis par Grand Narbonne Tourisme tels que joints en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes à la délibération :

- Rapport financier 2021
- Rapport d'activité 2021

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 25/5/2022
et de sa publication
le : 25/5/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

